



DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 37

En exercice : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 06/12/2016

Présents Pouvoirs : 30 : 4

Votants : 34

Le lundi 12 décembre 2016, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents: Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Roger CHORIER (remplace Marie Jeanne BEGUET), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés: Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Pierre PERNET, Frédéric VALLOS.

Assistaient: Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Christine FORNES

OBJET: CULTURE/PATRIMOINE - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'école de l'harmonie de Trévoux

M. Bernard GRISON, président, en l'absence de Mme Marie-Jeanne BEGUET, Vice-présidente en charge de La Culture et du Patrimoine, rappelle que l'enseignement de l'art musical, l'étude et la pratique de la musique d'ensemble, de compétence communautaire sont dispensés par l'association Harmonie de Trévoux - Ecole de musique, dans le cadre d'une convention avec la Communauté de communes.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Il est proposé de la reconduire, aux mêmes conditions et pour une période de 4 ans à compter de la date de signature.

Cette convention et le projet d'association fixent les objectifs, les moyens, et la stratégie de l'association et de la CCDSV en matière d'enseignement de l'art musical, d'étude et de pratique de la musique d'ensemble.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement aux mêmes conditions et pour une période de 4 ans, de la convention pluriannuelle d'objectifs pour l'enseignement de l'art musical, l'étude et la pratique de la musique d'ensemble avec l'association : Harmonie de Trévoux – Ecole de Musique:
- ✓ Autorise le Président à signer ces conventions de partenariat ainsi que tout document s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 2 1 DEC. 2016 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20161212-2016C113-CP

Affichage le : 2 1 DEC. 2016 Le Président Bernard GRISON

